

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 8 JUIN 2022

Date de convocation : 03.06.2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10 +1 pouvoir

Par suite d'une convocation en date du 03 juin 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Trépail se sont réunis en mairie à 20h00 le 8 juin deux mil vingt deux sous la présidence de Monsieur Denis BOUVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Guillaume ELIE ; Brice BEAUFORT ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME. Mesdames ; Sylvie GERARD MAIZIERES ; Pascale REDON

Absents : Hubert CARRE pouvoir à Denis BOUVILLE

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

POINT DE SITUATION :

Arnaud BEAUFORT mentionne que le fossé est à refaire, Monsieur le Maire lui répond que c'est en étude.

Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil de la mise en place de la loi sur la non étendue des Zones artificielles neutres.

Pascale REDON mentionne au conseil que les cuisines du foyer rural ne sont pas très fonctionnelles, il faudrait réfléchir à ce qu'il est possible de faire.

Alain GUILLAUME mentionne le très bon travail de l'entreprise CARRE pour l'entretien des chemins. Il demande s'il est possible de mettre en place des panneaux d'information mentionnant les commerces présents sur Trépail pour les camping caristes . Il mentionne au conseil une souche à arracher rue du calvaire.

Ghislain OLIVIER signale au niveau des écoles qu'il n'y a aucun élément nouveau à soulever.

En ce qui concerne les préparatifs de la fête patronale ça avance, il n'y a plus qu'à communiquer sur le sujet. Le maire lui répond que des flyers seront distribués, un article mis sur le Trépail info et sur le site internet.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la résidence d'architecture, les architectes en charge du dossier seront sur la commune pour une durée d'une dizaine au total à des périodes différentes à savoir :

Du 10 au 12 juin .

Ils seront présents également lors de la fête patronale qui se déroulera du 23 au 25 juillet. Puis les 7 et 8 septembre ainsi que les 7 et 8 octobre pour remettre leurs conclusions.

Les travaux concernant la nouvelle station devrait débuter au printemps 2023.

Pour ce qui est du tour de France féminin, l'arrêt au niveau de la côte de Trépail a été refusé car juger trop dangereux, monsieur le maire a proposé à la préfecture de l'arrêter plutôt rue de Vaudemange, la prochaine réunion aura lieu le lundi 13 juin à la salle Jean Talon de la préfecture.

En ce qui concerne le distributeur de pizzas, les remontées sont très positives.

Pour ce qui est de la journée plantations du 28 mai, cela s'est bien déroulé malgré le peu de participants. Pour les prochaines années, cette journée plantations se déroulera dès la fin des Saintes glaces.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il va falloir prévoir des travaux au niveau du parvis de l'église, il aura le devis pour le prochain conseil .

En ce qui concerne les travaux au niveau de l'abri de bus, la toiture est terminée, il ne reste qu'à réaliser les travaux de peinture sur le mur et fixer les bancs.

Pour ce qui est de la location du foyer rural aux entreprises, il est proposé de fixer la location à 400€ ; le conseil entérine par une délibération cette proposition.

En ce qui concerne le loyer pour le distributeur de pizzas, le maire a proposé de le fixer à 1000 euros par an, le conseil accepte cette proposition et vote à l'unanimité la délibération qui en découle.

Monsieur le Maire fait circuler le point budget.

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier qu'il a reçu du SIEM prévoyant les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Saint Martin.

Monsieur le Maire mentionne au conseil le fait qu'il va falloir relever toutes les adresses postales c'est une obligation mise en place par la loi 3D, la poste a proposé son aide, le maire l'a accepté.

Enfin en ce qui concerne les élections législatives, le maire va transmettre les tableaux de permanence par mail.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME demande si les fossés peuvent être curés.

Pascale REDON : RAS

Eric LAFFARGUE RAS.

Sylvie GERARD MAIZIERES : RAS

Brice BEAUFORT : RAS

Guillaume ELIE : RAS

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT : RAS

Arnaud BEAUFORT : RAS

La séance est clôturée à 21h15.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 19 juillet à 20h00.

Annexe : les délibérations

DELIBERATION 2022- 10 : Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par le distributeur de pizzas

Monsieur le Maire propose de fixer le montant annuel de la redevance pour l'occupation du domaine public par le distributeur à pizzas à 1000 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

DECIDE

D'adopter la proposition de monsieur le Maire.

DELIBERATION 2022- 11 : Fixation du montant de la location du foyer rural par les entreprises

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location du foyer rural par les entreprises à 400 euros la journée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal.

DECIDE

D'adopter la proposition de monsieur le Maire.